



L'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ce numéro
est distribué
avec le Catalogue
de Noël
du Pays de Lumbres

Votre regard sur la stratégie déchet

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Des objectifs arrêtés après une large concertation !

pages

10/14 Dossier

Optimisation des déchets

Réduire nos volumes de déchets pour épargner la planète... une ambition qui prend tout sens à travers la nouvelle stratégie qu'on vous présente ici.

pages

6/7

Après- Inondations

Agir pour l'avenir !

page

8

Habitat

Nouveau programme d'aide à la rénovation

Sommaire

page	3	En images
pages	4/5	Actualités
pages	6/7	Après - Inondations
page	8	Habitat
page	9	Développement économique
page	15	Développement durable
page	16	Centre aquatique
page	17	Culture
page	18	France services
page	19	Ça s'est passé... en Pays de Lumbres

Dossier Optimisation des déchets

pages
10/14



 Communauté de Communes
du Pays de Lumbres
 @pays de lumbres
 Grandeur Nature en Pays de Lumbres

Éditos

2024 laissera son empreinte. Tant sur nos paysages et villages que dans nos mémoires. Les derniers événements climatiques ne peuvent nous laisser indemnes. Depuis, nous sommes tournés vers l'avenir, nous avançons et travaillons aux côtés des communes et leurs maires, des élus communautaires, des services de l'Etat, du SmageAa avec les équipes de la CCPL, pour favoriser l'adaptation du territoire et se préparer à d'éventuels risques à venir. Ce dernier MAG de l'année consacre une double page à « l'après-inondations » et vous éclaire sur la mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), qui permet de structurer nos réponses concrètes face aux situations de crise. La Communauté de Communes du Pays de Lumbres est ainsi l'une des premières intercommunalités de la Région à mettre en place ce type de réponse.

L'année s'achève enfin par le retour positif du rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes (CRC). La CCPL a fait l'objet d'un contrôle de ses comptes et de sa gestion, au titre des exercices 2018 à 2022. Le contrôle a porté sur l'exercice des compétences, la gestion des zones d'aménagement concerté, la fiabilité des comptes et la trajectoire financière. Le rapport définitif rendu public en septembre dernier fait état d'une situation satisfaisante avec un formalisme à améliorer, que nous avons immédiatement pris en compte et rectifié. Si d'aucuns l'interprètent à leur manière, le rapport ne fait montre d'aucun manquement ou dysfonctionnement majeur au sein de la CCPL et je salue ici l'engagement des élus communautaires et des équipes de la CC du Pays de Lumbres.

En effet, le chemin parcouru en quelques années a été très rapide : centre aquatique, Maison des services, parc d'activités et développement économique, politique de mobilités, CIAS, stade intercommunal Roger Pilon, Plan climat, saison culturelle, programme d'animations pour tous, développement touristique, aides à l'habitat... Autant d'actions pour faire de notre beau Pays de Lumbres, un territoire engagé au service de ses habitants

Ce rapport nous permet de professionnaliser nos méthodes administratives et de poursuivre sereinement notre feuille de route. Les articles de ce MAG sont la parfaite illustration de notre dynamique.

Je vous souhaite une bonne lecture, et une bonne fin d'année.

Christian Leroy

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Maire d'Esceuilles

Dans ce numéro 10 de votre MAG Pays de Lumbres, nous vous proposons de faire un point d'étape sur la stratégie déchets de la CCPL : les derniers chiffres de la qualité du tri sont encourageants, il faut poursuivre en ce sens si l'on ne veut pas voir le budget de la CCPL d'avantage impacté. Pour vous accompagner dans l'optimisation et la réduction des déchets, la CCPL investit dans de nouveaux outils numériques et poursuit ses actions de sensibilisation... Rendez-vous dans le dossier central pour en savoir plus. Ce dernier numéro de l'année vous informe également des actualités fortes de la CCPL : la campagne de communication pour recruter un nouveau médecin à la Maison de santé Pluridisciplinaire du Pays de Lumbres ; le succès de la première brocante aux livres du Réseau PLUME ; le retour du Festival d'Art Singulier ; l'accueil inclusif à l'Aa Piscine ; le démarrage des ateliers à l'épicerie Solidaire ; le nouveau programme d'aide à la rénovation de l'habitat... et la liste est longue. Retrouvez les actions de la CCPL dans votre quotidien à travers des reportages et témoignages d'usagers.

Qui dit fin d'année dit Catalogue de Noël. Il est désormais incontournable et vous permet de faire vos emplettes dans vos commerces de proximité, un soutien sans faille à nos commerçants et artisans.

Bonne lecture et d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année !

Julien Delannoy

Vice-Président en charge de la Communication
Maire de Wavrans-sur-l'Aa

mag
Pays de Lumbres

N°10 – Novembre 2024 – MAG PAYS DE LUMBRES, le magazine de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Maison de Services Espace France Services – 1, Chemin du Pressart – 62380 Lumbres
03 21 12 94 94 – www.cc-paysdelumbres.fr – accueil@ccplumbres.fr
Responsables de publication : Christian Leroy – Julien Delannoy
Réalisation : Service communication de la CCPL – Céline Carbonnet
Assistance technique : Marie Senécat
Dépôt légal à parution
Impression : Nord Imprim – Tirage : 11 200 exemplaires – Papier et encre recyclés

 **PAYS DE LUMBRES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.cc-paysdelumbres.fr



Développement Durable Une journée dédiée

Dans le cadre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial, la 1^{ère} journée du développement durable a eu lieu le 5 octobre 2024 à la Maison des Services avec la participation d'une cinquantaine de personnes. L'objectif était de faire découvrir et/ou apporter des conseils sur différents thèmes (réduction de déchets, ateliers faire soi-même, mobilité, habitat, biodiversité, épicerie solidaire...) sous forme de stands et d'ateliers.

45^e rencontres FNAU

Le territoire en démonstration

Jeudi 10 octobre, la CCPL recevait une cinquantaine de personnes venant de toute la France et des Outre-Mer dans le cadre des 45^{èmes} Rencontres nationales des Agences d'urbanisme qui se tenaient pour la première fois à Saint-Omer. Le Pays de Lumbres a accueilli deux ateliers qui ont permis de faire découvrir notre politique de sport nature-santé, la Boutique Singulière et les travaux d'aménagements de la place de Lumbres... En parallèle, lors de la plénière d'ouverture, le président Christian Leroy a eu le plaisir de débattre sur les nouvelles perspectives de la fabrique de la ville mais également de la ruralité. Une occasion unique de faire découvrir notre territoire à de futurs ambassadeurs qui sont repartis conquis !



Semaine européenne de la Mobilité Cyclistes au rendez-vous !

Vous avez été nombreux à participer aux animations mises en place dans le cadre de la semaine européenne de la Mobilité ! Bravo et merci à toutes et tous, participants, partenaires, intervenants... Entre l'atelier mobilité avec les bénéficiaires de l'épicerie solidaire et en présence de Défi mobilité et Familles rurales Surques et environs et son service de Transport solidaire, le stand de réparations, gravage vélos et informations mobilité, le Rallye découverte liaisons douces et la Balade gourmande... il y en a eu pour tout le monde, pour tous les goûts !

Enfance et Famille

Le Relais Petite Enfance à la fête

Les assistants maternels du Relais Petite Enfance ont terminé l'année en beauté ! Après leur sortie estivale proposée par le CIAS du Pays de Lumbres avec la visite d'Aquarium et de Zoo sur Dunkerque, réunissant 38 adultes et 67 enfants, c'était la fête des assistants maternels en novembre. A cette occasion, un spectacle était donné pour les enfants le mardi 19 novembre matin et une soirée était dédiée trois jours plus tard aux assistants maternels au cours d'une soirée bien-être. Enfin, l'année se clôturera par la traditionnelle fête de Noël du 5 décembre. Les services resteront ouverts pendant les vacances scolaires, toutefois, les ateliers feront une pause et reprendront le 6 janvier 2025.



Solidarité

500 Voix pour les sinistrés

Après avoir chanté à Sceneo en janvier 2024, une partie des choristes audomarois des « 500 Voix pour Queen » ont uni leurs voix pour les sinistrés des inondations lors d'un nouveau concert donné le 30 avril 2024, à la Chapelle des Jésuites à Saint-Omer, sous la baguette de David Jannequin, chef de chœur. La CCPL s'est associée à la CAPSO pour coorganiser l'événement. Tous les fonds récoltés ont été reversés le mercredi 03 juillet 2024 à la Croix-Rouge de l'arrondissement de Saint-Omer en présence de l'un de ses représentants, Thierry Marcq, pour les sinistrés des inondations, soit 4 710€. La Croix-Rouge a en effet été au chevet des sinistrés dès les premières heures des inondations et œuvre encore aujourd'hui à les soutenir.



Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays de Lumbres Un spot vidéo pour attirer un nouveau médecin

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) a lancé une campagne de recrutement d'un médecin généraliste libéral en septembre dernier. Suite à la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du Pays de Lumbres, voulue et pensée par une équipe de professionnels de santé avec le soutien et l'accompagnement de la CCPL, cette campagne vise à recruter un nouveau médecin généraliste souhaitant intégrer cette structure médicale de proximité.

C'est à travers un petit film drôle et un soupçon décalé que la MSP du Pays de Lumbres et son équipe ont choisi de se faire remarquer. Un spot sur le ton de l'humour mais ancré dans la réalité. Il est diffusé depuis le jeudi 12 septembre 2024 sur les Réseaux sociaux, le site internet de la CCPL et celui de la Maison de Santé... avec l'espoir de le voir partagé en nombre et diffusé au-delà du territoire. Il n'a d'ailleurs pas échappé aux médias qui s'en sont fait l'écho dès sa sortie !

Ce court spot vidéo qui part de l'Université de médecine de Lille pour arriver à la Maison de Santé du Pays de Lumbres, met en avant



la structure, l'équipe, le cadre de vie, pour séduire les praticiens. La CCPL s'est rapprochée en parallèle des Universités de médecine en Région, des associations d'étudiants en médecine, syndicats de médecins, de l'Agence Régionale de Santé, d'influenceurs santé, partenaires financiers de la Maison de Santé.

Une action de soutien de la CCPL à la lutte contre la désertification médicale. En effet, la collectivité a lancé cette campagne de communication réalisée en interne pour promouvoir la qualité de vie sur le territoire auprès des médecins. L'objectif étant de séduire les jeunes (ou moins jeunes) praticiens en vantant les atouts de notre territoire, de la Maison de Santé et de l'accueil réservé.

La CCPL et les professionnels de santé qui exercent à la MSP voulaient porter un message authentique pour attirer, à travers un scénario conçu conjointement avec la compagnie artistique culturelle de Saint-Omer du Sceau du Tremplin, à la façon « Bienvenue chez les ch'tis ». L'interne en stage pleure quand elle apprend son affectation pour un an, elle arrive à Lumbres par jour de pluie en traînant les pieds... mais reçoit un super accueil, découvre un super territoire, prend soin de supers patients, et repart sous le soleil en regrettant déjà son passage par la MSP du Pays de Lumbres... Avec un slogan récurrent : « **En Pays de Lumbres, vous êtes ici chez vous !** »

Le premier coup de communication a été donné en septembre 2024 et la campagne se déploiera jusqu'à ce que le message soit passé !

Depuis l'ouverture de la MSP du Pays de Lumbres en 2022, une nouvelle médecin a déjà été séduite, et a rejoint l'équipe en septembre 2023, pourquoi pas une nouvelle ou un nouveau médecin pour étoffer l'équipe ?

AVIS DE RECHERCHE

Serez-vous le nouveau médecin de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays de Lumbres ?

Vous avez de quoi bien travailler chez nous !
Une équipe de professionnels à vos côtés
Une collectivité pour vous accompagner
Un territoire Grandeur Nature

EN PAYS DE LUMBRES, VOUS ÊTES CHEZ VOUS !

On vous accueille à 1h de Lille, à 30min de la Côte d'Opale...

Un numéro pour vous orienter : 03 21 12 91 39

PAYS DE LUMBRES

Plus d'infos ici

cc-paysdelumbres.fr

Pour visionner le film, vous pouvez flasher ce QR Code :



CIAS : épicerie solidaire et locale Les ateliers ont trouvé leur public

L'épicerie solidaire et locale, Trait d'Union, a ouvert ses portes le 28 mai dernier. On vous la présentait dans le dernier MAG Pays de Lumbres (numéro de juin 2024). Un mois plus tard, le Centre Social Intercommunal (CIAS) lançait ses premiers ateliers. L'épicerie a très vite trouvé son public et son rythme de fonctionnement...

Le principe de Trait d'Union est de permettre à des personnes du territoire, qui rencontrent des difficultés passagères ou plus longues, d'avoir accès à des produits alimentaires et d'hygiène de qualité à coût réduit. En six mois de fonctionnement, l'épicerie solidaire a comptabilisé 88 demandes d'inscriptions, dont 66 dossiers ont été acceptés en tant que clients bénéficiaires. En parallèle, Trait d'Union compte 69 clients solidaires.

La signature d'un contrat d'engagement de trois mois renouvelables permet aux clients bénéficiaires l'accès à l'épicerie solidaire. Avec pour objectif, en complément, de participer à des ateliers gratuits, proposés chaque semaine, ouverts à tous, clients bénéficiaires comme solidaires.

Ces ateliers portent sur le consommer local, le mieux consommer, le Zéro Déchet... Avec parfois des intervenants extérieurs comme L'UFC Que Choisir, une socio-esthéticienne, un cuisinier... Depuis l'ouverture, huit ateliers ont déjà pu se tenir.



La finalité étant de créer du lien social et de mettre en valeur les savoir-faire de chacun. A peine un mois après l'ouverture de Trait d'Union, les ateliers débutaient ! Nous sommes allés à la rencontre de quelques participants lors de l'atelier animé par Carine Régnier, socio-esthéticienne. John était ce jour-là le seul homme, mais cela ne l'a pas dérangé. « Cela fait neuf mois que j'habite sur Audrehem, avant j'étais sur Calais. Comme je ne connais personne et que c'est calme au village, ces ateliers me permettent de sortir de chez moi, je vois du monde, ça me fait du bien, et j'apprends beaucoup de choses ! »

Ce jour-là c'était fabrication de baume à lèvres et déodorant solide. En deux heures, les deux produits naturels étaient réalisés. « C'est quelque chose que je n'aurai pas fait chez moi, mais en atelier, j'ai trouvé ça vraiment bien », raconte Sophie, de Wavrans-sur-l'Aa. Pour sa troisième participation à un atelier du CIAS, la participante était toujours ravie, « et pourtant je préfère rester chez moi, mais je dois dire que ces ateliers sont très intéressants et me font du bien ». Tout est dit sur les bienfaits de ces ateliers !



POUR CONNAÎTRE LES DATES DES PROCHAINS ATELIERS CUISINE, PARENTS/ENFANTS, RANDO, NUMÉRIQUE,

rendez-vous sur notre page Facebook Communauté de Communes du Pays de Lumbres ou directement à l'Épicerie solidaire, 1 chemin du Pressart à Lumbres (locaux de la CCPL – Maison des services). Ouverte les mardis de 14h à 18h ; jeudi de 10h à 13h ; chaque 1^{er} et 3^e samedi du mois de 09h à 12h.

Plus d'infos au 06 07 95 62 01 ou par mail epicerie.traitudunion@ccplumbres.fr



Actions de la CCPL face aux inondations

Agir pour l'avenir

Travaux d'hydrocurage des réseaux structurants des communes, élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde... Depuis les dernières inondations qui ont durement touché le territoire, les élus de la CCPL se mobilisent avec les agents et les partenaires afin d'agir pour l'avenir. Après la mise en place d'aides d'urgence en direction des habitants et des acteurs économiques, après la phase de soutien aux sinistrés, vient le temps de la projection. On fait le point ici.

Convention d'entente intercommunale Mutualiser les moyens et les compétences pour renforcer le programme d'hydraulique douce

Le SmageAa et la CCPL vont prochainement conventionner et mettre en œuvre une entente intercommunale afin de mutualiser les moyens et les compétences pour renforcer le programme d'hydraulique douce sur les communes de la CCPL.

Les événements climatiques subis par le territoire l'hiver dernier, avec les inondations ou encore pendant l'été avec un violent orage, ont révélé une fois de plus que les écoulements par ruissellement restent un problème majeur sur le Pays de Lumbres qu'il convient de résoudre en complément des travaux menés actuellement par le SmageAa et le SYMVAHEM.

Les axes de ruissellement ayant été identifiés et caractérisés, il convient de relancer les travaux engagés entre 2018 et 2020 pour la mise en œuvre de fascines, haies, bandes enherbées : 11.263 m d'aménagement linéaires avaient été prévus à l'époque dont 3 800 ml n'avaient pas pu être réalisés faute d'accord sur le domaine privé agricole dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

En parallèle, il faut renforcer les travaux réalisés qui eux ont démontré leur efficacité et enfin d'intervenir sur de nouveaux sites. Les élus de la CCPL ont ainsi adopté une délibération lors du conseil communautaire du 3 octobre dernier afin de venir en soutien au SmageAa qui porte la compétence et possède toute l'expertise et les compétences. La CCPL lui viendra en aide en termes d'ingénierie, avec l'appui des maires, sur l'animation de terrain et le contact avec les agriculteurs et propriétaires terriens qui joueront un rôle majeur. Ces actions seront financées par la CCPL par le biais de la GEMAPI ou encore du budget « biodiversité » sur la plantation de haies et de demandes de financements spécifiques.



Lutte contre les inondations Le point sur les travaux structurants et leur financement

Fin janvier 2024, les premières actions ont été engagées par les syndicats, à l'image du SmageAa qui a entrepris des restaurations de berges proches de biens vulnérables comme à Lumbres, Esquerdes, ou encore Nielles-les-Bléquin qui bénéficie aussi de reprise de berges sur le Bléquin ; l'entretien de bassins communaux en assistance aux communes comme à Lumbres, Vaudringhem, Acquin-Westbécourt, Cléty, Ledinghem, Nielles-les-Bléquin ou Wavrans-sur-l'Aa en ce moment ; le retrait des jambages de moulin comme à Remilly-Wirquin en septembre dernier... Concernant les opérations de réduction de vulnérabilité, 222 demandes de diagnostics ont été reçues sur le Pays de Lumbres dans le cadre du dispositif MIRAPI (Mieux Reconstruire Après Inondation). Les premiers batardeaux ont commencé à être livrés en octobre dernier chez les particuliers.

L'Etat est grandement venu en soutien pour mener à bien les travaux d'urgence et de réparation en allouant des aides.

Après - Inondations

Réseaux d'eaux pluviales structurants du Pays de Lumbres Hydrocurage et contrôle caméra en vue

En complément des inondations de l'hiver, un orage du 1^{er} août a été dévastateur pour nombre de communes sur la question des « écoulements par ruissellement » ou entre les communes depuis l'amont vers l'aval. Face au constat des réseaux d'eaux pluviales sans cesse encombrés, des ravinements très prononcés sur les chemins communaux, des axes de ruissellement identifiés à traiter à court et moyen termes... La CCPL a proposé en conférence des maires le 12 septembre dernier d'intervenir pour porter des marchés à bon de commande pour des Contrôles caméra des réseaux d'eaux pluviales et l'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales sur les réseaux structurants. Cette proposition a été validée en conseil communautaire le 3 octobre dernier pour lancer le marché. Ce sont une trentaine de kilomètres de réseaux qui ont été identifiés pour 19 communes concernées. **Les prestations pourraient démarrer début décembre.**



Ainsi, 41 dossiers ont été déposés pour la CCPL pour 7 772 786,96 € de dégâts (pour un total d'aide de 7 292 463€). La Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales s'élève à 2 913 391,04€ auquel s'ajoute un Fonds exceptionnel d'accompagnement des collectivités de 4 379 072,76€. Par ailleurs, les travaux structurants sur le territoire de la CCPL ont été financés à 80% par l'Etat et/ou l'agence de l'Eau.

Plan intercommunal de sauvegarde Mutualiser les moyens à l'échelle du territoire

Les crises se succèdent ces dernières années. La COVID, les événements climatiques... Un contexte qui amène les élus de la CCPL à mettre en œuvre un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS), qui prépare la réponse aux situations de crise. Une première à l'échelle régionale.

« Pendant les événements, les communes non touchées voulaient aider celles inondées mais cela aurait pu être plus efficace avec une démarche de coordination », déplore Christian Leroy, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Face à ce constat partagé par ses collègues élus sur la CCPL, il a été décidé, dès janvier 2024, de lancer un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) pour la gestion de crise et risques majeurs. « La collectivité doit jouer un rôle pour faire le lien avec les services de l'État et mutualiser les moyens à l'échelle du territoire aux côtés des communes », poursuit Christian Leroy. Les 36 communes ont adhéré au projet, le PICS pourra être adopté en décembre 2024. Ce plan a nécessité un important travail de concertation entre les services du SmageAa, du SYMVAHEM, le SDIS et en un temps record. C'est l'agence d'urbanisme qui s'est chargé de sa rédaction



Ce PICS ne viendra pas se substituer aux communes qui ont toujours l'obligation de réaliser leur plan communal de sauvegarde et le maire conserve toujours la direction des opérations de secours en cas de crise. Ce plan concourt à la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit de ces communes en matière de planification ou lors des crises.

Parmi les solutions retenues, la salle de sport a été identifiée pour accueillir les sinistrés, et des lits de camps vont être acquis. Il est également prévu d'acheter de nouveaux équipements pour faciliter les opérations de nettoyage après la descente de crue. En cas de crises, certains agents de la CCPL pourront être mobilisés pour prêter mains fortes aux personnels des communes inondées et les services de la communauté de communes pourront être amenés ponctuellement à se réorganiser...

Enfin, des exercices d'alerte seront aussi organisés pour s'imprégner de la culture du risque. « Les travaux servent à réduire les risques mais ils ne garantissent pas une protection totale face aux inondations. Face au risque, il faut désormais apprendre à être résilient et solidaire », conclut Christian Leroy.



Un nouveau programme d'aide à la rénovation

La CCPL, avec le soutien de l'Etat, a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période allant de 2024 à 2029, après celle menée de 2018 à 2023. Elle permet d'aider les particuliers à financer leurs travaux d'économie d'énergie, de mise en sécurité, d'adaptation à l'autonomie, de salubrité... Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs.

L'évaluation de la première programmation, menée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer, a démontré la pertinence du renouvellement de ce dispositif tant par son impact favorable sur l'amélioration de l'habitat que sur le soutien aux artisans locaux. Il se poursuit ainsi avec un abondement plus conséquent de la CCPL.

L'opérateur retenu pour mener à bien les dossiers est Citémétrie. Depuis février 2024, Manon Falempin, chargée d'opération Citémétrie tient des permanences avec ou sans rendez-vous au sein de la CCPL chaque jeudi de 09h à 11h. Elle accompagne les particuliers dans le montage administratif de leur dossier : de l'étude thermique qui devra faire gagner au moins deux classes énergétiques après travaux, au plan de financement prévisionnel. « Je ne suis pas là pour orienter vers des entreprises, le propriétaire reste maître de son projet, libre de travailler avec l'entreprise de son choix à partir du moment où elle est RGE. Il faut toutefois veiller à ne pas engager les travaux avant de monter son dossier », met en garde la chargée d'opération, « et attendre le récépissé de dépôt avant de démarrer les travaux ».



Les travaux éligibles dans le cadre de ce dispositif peuvent aller de travaux d'énergie, avec au moins deux postes d'isolation minimum (plancher bas, murs, toiture, menuiseries...) pour ensuite envisager le changement de chauffage, de ventilation (VMC), de production d'eau chaude... (à noter qu'il est impossible de déposer un dossier pour du chauffage au fioul). En parallèle, les travaux dits d'autonomie sont également éligibles dans ce dispositif pour le maintien à domicile des personnes de plus de 70 ans, des personnes à 50% et plus en perte d'autonomie ou des personnes âgées de 60 à 69 ans avec justificatif Iso-Ressources déterminant leur niveau de dépendance. De la douche aux rampes d'accès en passant par des barres de maintien, « tout ce qui est lié à l'autonomie est pris en compte, au cas par cas », explique Manon Falempin, précisant « qu'il faut que les travaux atteignent 1 500€ minimum HT ». Le premier contact se fait par téléphone au 03 21 91 86 00.

DEUX EXEMPLES DE RÉALISATIONS

ILS TÉMOIGNENT

EN CHIFFRES

230 c'est le nombre de dossier accompagnés par l'OPAH 2018-2023

+ 2 MILLIONS D'EUROS c'est la somme des subventions mobilisée par l'OPAH 2018-2023

243 c'est le nombre de logements minimum inscrits dans la programmation pour 2024-2029. La CCPL a ainsi prévu de renforcer le soutien aux projets via les objectifs suivants : 243 logements minimum dont 235 logements occupés par leurs propriétaires occupants (180 dossiers de rénovation énergétique, 50 dossiers autonomie et 5 logements indignes, très dégradés ou dégradés) et 8 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.

3 165 67 € c'est le montant prévisionnel des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération 2024-2029.

904.500€ ce sont les montants prévisionnels maximums des autorisations d'engagement de la CCPL sur la période 2024-2029.



A Surques, Marie-Josèphe et Maurice Fournier, respectivement 80 et 79 ans, ont fait installer un ascenseur dans leur maison, en remplacement d'un escalier en béton raide et dangereux. Ils souhaitent sécuriser leur accès au sous-sol, jardin, garage... « et ne pas attendre de tomber et qu'il soit trop tard pour se poser la question, on a anticipé », explique Maurice qui a des soucis de genou. Le couple est ravi de son équipement qui contribue à les maintenir dans la maison qu'ils ont fait construire il y a 25 ans. Avec le programme de l'OPAH, 50% du coût de l'ascenseur a été pris en charge dans le cadre des aides d'adaptation à l'autonomie.



A Lumbres, Aurore Pierru a bénéficié du dispositif pour rénover sur le plan énergétique la maison qu'elle a achetée en janvier dernier : fenêtres, isolation intérieure, ballon d'eau chaude thermodynamique, VMC, pompe à chaleur... « Sans l'aide de la CCPL, je n'aurais pas pu réaliser tous ces travaux. Sans ces aides j'aurais pu au mieux changer les fenêtres... Je ne pouvais pas espérer mieux, pour moi qui suis seule avec deux enfants, c'est une aide considérable ».

Fonds de soutien inondations

10 entreprises indemnisées

Suite aux événements climatiques de fin 2023 - début 2024, et aux dégâts engendrés, la CCPL a lancé un fonds de soutien inondations fin janvier 2024 à destination des activités économiques impactées par les inondations.

Le conseil communautaire de janvier 2024 a délibéré pour ce fonds de soutien exceptionnel pour les entreprises ayant subi des dégâts matériels engendrant une perte de chiffres d'affaires, mais aussi pour les entreprises n'ayant pas subi de dégât matériel mais justifiant d'une baisse d'activité dues aux inondations. Pour les entreprises ayant subi des dégâts matériels, une aide financière sous forme de subvention pouvant aller de 1 500 à 5 000€ en fonction du nombre de salariés a été votée. Pour les entreprises n'ayant pas subi de dégâts matériels mais dont l'activité a été impactée, une avance remboursable comprise entre 3 000€ et 5 000€, également selon le nombre de salariés, était mobilisable. Pour les agriculteurs, c'est une subvention à hauteur de 20% du montant HT des dépenses de remplacement ou réparation de matériel, dans la limite de 5 000€, qui a été proposée. Il fallait que les exploitations soient situées dans une commune reconnue en état de catastrophe naturelle, ayant déclarées un sinistre avec dégâts matériels dans le cadre des inondations.

Au total, **12 dossiers ont été déposés, dont 10 éligibles et indemnisés**, soit un total de **20.834€** d'aides de la CCPL sous forme de subventions pour 9 dossiers et 1 avance remboursable de 3 000€. Parmi ces dossiers, 3 relevaient d'activités touristiques, il y avait également un artisan du bâtiment, 1 artisan boucher, 2 traiteurs, 1 café et 2 exploitations agricoles.



Parmi ces activités, Christelle et Fabrice Andraud du Gîte Sainte-Thérèse à Clerques ont pu bénéficier de ce fonds de soutien à hauteur de 1500€ dans le cadre des dégâts matériels engendrant une perte d'activité. En effet, le Gîte de Clerques a connu 8 crues successives de la Hem entre le 2 et le 14 novembre 2024. « On a eu 1,28m d'eau » se remémore le propriétaire du site en montrant les traces laissées par l'eau. « On a été inondé trois fois au niveau du gîte, on a perdu du matériel, de l'électroménager, et il y a eu des dégâts sur le bâti intérieur », poursuit Fabrice Andraud. Depuis, les travaux ont été réalisés : du placo et du carrelage sur les murs, du parquet au sol, des clapets anti retour ont été posés, ainsi que des bouches d'air... Le gîte a pu rouvrir fin janvier en déployant beaucoup d'énergie, du nettoyage aux travaux. « L'aide de la CCPL nous a mis du baume au cœur ».

Commerce

« Tout change, mais ça n'est pas grave »

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres a eu le plaisir d'accueillir une nouvelle fois sur le territoire David Lestoux du cabinet LA !, spécialiste du dynamisme commercial. Monsieur Lestoux commence à très bien connaître le territoire du Pays de Lumbres puisqu'en 2017, la CCPL avait fait appel pour la première fois à lui afin de bénéficier de son accompagnement dans l'établissement d'une stratégie de soutien à l'économie locale.

Puis en 2021, suite à la crise du Covid, la CCPL avait à nouveau fait intervenir Monsieur Lestoux auprès des commerçants du territoire afin d'établir un état des lieux du commerce en Pays de Lumbres et faire part de ses préconisations pour favoriser le rebond suite à cette crise. Intervention qui a mis en lumière l'impact de la crise sanitaire sur les habitudes de consommation et les nécessaires transformations du commerce pour s'adapter à une demande en constante évolution.



Aujourd'hui, on entend beaucoup parler de la crise du commerce. De nombreux changements s'opèrent. Mais, pour reprendre le crédo de Monsieur Lestoux, « ça n'est pas grave », dans le sens où notre monde est en perpétuelle évolution et qu'il s'agit surtout de pouvoir s'adapter.

C'est pour cette raison que la CCPL organisait une nouvelle rencontre avec les commerçants du territoire le 17 septembre dernier, à Lumbres, pour donner les clés d'une adaptation réussie et permettre de continuer à participer à l'attractivité de notre territoire.



Prévention, réduction et valorisation des déchets

Une démarche plus juste pour les habitants et plus exigeante pour les gros producteurs de déchets

Une ambition : réduire nos volumes de déchets pour épargner la planète ! Après deux ans de travail, la nouvelle stratégie de prévention, de réduction et de valorisation des déchets entre dans sa phase opérationnelle. En effet, l'importante période de concertation avec les habitants, les entreprises et les communes déployée depuis 2023 a permis d'aboutir à un programme d'actions ambitieux en matière de baisse des tonnages et d'amélioration des performances de tri. Faisons le point dans cet article.

1. Une nouvelle stratégie, pour quoi faire ?

Une raison environnementale avant tout : dans le cadre de sa trajectoire de transition écologique et de lutte contre les émissions de Gaz à Effet de Serre, le Pays de Lumbres, les entreprises, les habitants, les établissements publics, les activités associatives, doivent d'ici à 2030, réduire le tonnage de leurs déchets (-25% par rapport à 2010) et augmenter le tri des matières recyclables (atteindre 65% de matières recyclées).

Une incidence budgétaire également : Si la hausse des tonnages se poursuit comme ces dernières années, combinée à l'inflation et au renchérissement de la taxe sur l'incinération (tonnages du bac noir), le budget dépenses de la CCPL pourrait augmenter dans les années à venir de plus de 700 000 euros supplémentaires par an soit 65€ en moyenne par foyer ce qui serait impossible à financer pour nous tous !



2. Des objectifs arrêtés après vous avoir concertés

Un scénario dit « ambitieux » a été travaillé et proposé par les habitants et les entreprises qui ont participé à la démarche, puis validé par la conférence des Maires de la CCPL. Un fil conducteur environnemental visant à incinérer moins de déchets, émettre moins de gaz à effet de serre, recycler et réutiliser plus de matières, et assurer en parallèle une meilleure maîtrise du budget :

- **Mieux responsabiliser chaque usager** quant à sa propre production de déchets et sa performance de tri.
- **Mieux identifier puis mieux accompagner** voire contraindre si nécessaire les usagers qui ne trient pas ou mal.
- **Introduire plus de justice** dans la fiscalité liée aux déchets : **les usagers déjà respectueux et impliqués sur le sujet verront leur fiscalité baisser, les autres prendront le risque de voir leur fiscalité augmenter.**
- **Optimiser et améliorer fortement la prévention et la sensibilisation** auprès des usagers prioritaires.

“

Ce ne sont pas aux usagers qui font bien les choses de payer pour les autres.

”

Parole d'habitant lors des concertations

3. Comment atteindre ensemble nos objectifs ?

Pour y parvenir, un programme d'actions complet sera mis en œuvre sur plusieurs années reposant sur trois piliers :

- L'adaptation du service aux objectifs poursuivis et aux besoins des usagers : par exemple, pour ne pas faire tourner des camions de collecte presque à vide, la collecte des ordures ménagères (bacs noirs) passera à une collecte tous les 15 jours en juillet 2025.
- L'incitation à la performance des usagers (incitation à la baisse des tonnages d'Ordures ménagères et à la qualité du tri).
- La mise en œuvre d'une fiscalité plus juste et plus responsable à partir de 2026 : chacun contribue au financement du service en fonction des déchets qu'il produit, autrement dit, **les bons comportements verront leur fiscalité baisser, les mauvais comportements verront leur fiscalité augmenter.**

4. Des outils de suivi plus précis au plus près des usagers

- **Des outils informatiques** embarqués sur les camions de collecte, des bacs identifiés par puces électroniques et par adresse, et surtout des outils performants de reconnaissance de la qualité du tri sur chaque camion complété d'un accès web pour chaque usager lui permettant d'accéder à ses données et de suivre sa progression, des caméras nomades pour lutter contre les dépôts sauvages. Un investissement total de 220 000 euros environ soutenus à hauteur de 80% par l'Union Européenne (FEDER) et par l'ADEME.

- **La tarification incitative un levier majeur**

“ **Avec les outils mis en place, là où il fallait trois ans jusqu'à présent pour contrôler 11 000 usagers et plus de 23 000 bacs, il faudra désormais le temps d'une collecte de 15 jours permettant plus d'efficacité dans le contrôle et surtout dans la sensibilisation à la performance.** ”

André CORDIER,

Vice-Président à l'optimisation et à la réduction des déchets

LA TARIFICATION INCITATIVE, UN ÉLÉMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024/2029, MODE D'EMPLOI



POUR LES HABITANTS

La TEOM évoluera en TEOMI : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

incitative : il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire mais de l'évolution de la TEOM actuelle en lui adjoignant un volet incitatif.



La TEOMI toujours reprise sur la taxe foncière sera composée :

D'une part fixe basée sur la valeur locative du bâti (80% la première année)

D'une part variable dite incitative (20% la première année) appliquée sur la production de déchets et calculée **en fonction du nombre de levées du bac noir** sur une année civile.

Montant basé sur 16 levées par an avec la mise en place d'un bonus déductible permettant de descendre à 12 levées et un malus additionnel jusqu'à 26 levées.

Chaque année la part incitative deviendra plus intéressante.

POUR LES PROFESSIONNELS

La **Redevance spéciale**, contribue à rééquilibrer le coût de la collecte

et du traitement des déchets aujourd'hui supporté trop fortement par les particuliers.

Elle concernera à la fois **les bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective (bordeau et jaune)**.

Cette redevance concernera les industriels, commerçants, artisans, mais aussi les administrations, établissements publics ou privés... produisant un volume de déchets ménagers importants : **360 litres d'ordures ménagères par semaine ou 720 litres au global par semaine.**



LA REDEVANCE SPÉCIALE



“ **Les usagers déjà respectueux et impliqués sur le sujet verront leur fiscalité baisser, les autres prendront le risque de voir leur fiscalité augmenter.** ”

Christian LEROY, Président de la CCPL

ET POUR LA DÉCHÈTERIE ?

Pour tous (particuliers et professionnels), devrait être mis en place un droit de

16 passages à l'année.

A partir du 17^e, le passage serait facturé 5€ par visite, toujours limité à 1m³ par jour comme aujourd'hui.

C'EST POUR QUAND ?

Tournée à blanc pour s'ajuster collectivement en 2025 et tarification réelle en 2026.

Pour la TEOMI 2026 : payable sur la taxe foncière de fin 2027.

Pour la Redevance Spéciale 2026 : par semestre en juillet 2026 et juillet 2027.

Chacun pourra simuler le montant de sa TEOMI ou de sa Redevance Spéciale à partir de début 2025 (plus d'information à venir auprès de chaque usager par courrier postal en décembre).



5. Une démarche résolument participative

Depuis deux ans, la CCPL a fait le choix de réfléchir et travailler avec les usagers (habitants, entreprises et établissements publics) à la fois pour comprendre les habitudes et difficultés des usagers, partager le diagnostic de la situation et co-construire la stratégie à mettre en place.

Synthèse de la concertation 2023/2024 :

- > 458 réponses au questionnaire en ligne en avril 2023
- > plus de 20 participants à chaque atelier de concertation (5 au total)
- > 264 habitants rencontrés sur les espaces et lieux publics lors de 34 rencontres
- > environ 2 300 habitants représentés lors de cette concertation et plus d'une vingtaine d'entreprises
- > Retrouvez plus d'infos sur notre site cc-paysdelumbres.fr rubrique déchets, directement depuis la page d'accueil



La démarche de concertation et d'information se poursuit fin 2024 début 2025 :

- > 4 réunions à destination des 450 conseillers municipaux
- > Plus de 5 réunions d'information avec le comité citoyen, les assistantes maternelles, les usagers de l'épicerie sociale...
- > Envoi d'un courrier d'information à chaque usager : entreprises, établissements publics et habitants (courant décembre)
- > **Organisation de 4 réunions publiques à destination des habitants en janvier 2025**
- > **Organisation d'une réunion à destination des entreprises en janvier 2025**



Pour connaître les dates par bassin de vie, suivez notre page Facebook Communauté de Communes du Pays de Lumbres et notre site internet cc-paysdelumbres.fr

CALENDRIER

MISE EN PLACE DU NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION/SENSIBILISATION AUPRÈS DES USAGERS PRIORITAIRES



NOUVEAUX OUTILS INFORMATIQUES DE PERFORMANCES EN SERVICE

1^{ER} JANVIER 2025 :

TOURNÉE À BLANC

DE LA NOUVELLE TARIFICATION :

information permanente des usagers via un compte usager mais aussi par courrier mi-2025 et également en janvier 2026

EN CHIFFRES

BONNE NOUVELLE

70% des usagers trient comme il se doit (habitants, entreprises, établissements publics) et font les efforts nécessaires et **61%** des usagers fréquentent moins de **12** fois par an la déchèterie, avec une moyenne de **8** visites par ménage.

MALHEUREUSEMENT

30% des usagers ne trient pas du tout ou très mal et sont responsables de **3 356 TONNES** d'erreurs de tri >> **coûts majeurs dans le budget.**

PIRE

3 577 TONNES de déchets pourraient ne pas exister : **524 TONNES** de gaspillage alimentaire, **980 TONNES** de biodéchets encore dans les ordures ménagères, **1 298 TONNES** d'emballages inutiles, **147 TONNES** de déchets jetés alors qu'ils peuvent être réutilisés...

ET FINALEMENT

Il ne devrait rester que **1 813 TONNES** d'ordures ménagères résiduelles dans la poubelle noire soit **74 KG/HABITANT/AN** (au lieu de 223 aujourd'hui) !

CONSÉQUENCE

Le budget annuel « collecte, traitement et prévention des déchets » pour la CCPL représente **2 890 679 €** (en 2023) et finalement, selon la fiscalité actuelle, **70%** des usagers qui font attention à leurs déchets payent pour les **30%** qui ne s'en soucient pas du tout, ces derniers étant responsables de la presque totalité des **6 933 TONNES** de déchets « déviants » (non triés ou non évités) soit **47%** du total de déchets produits.

RISQUES

Si la hausse des tonnages se poursuit comme ces dernières années, combinée à l'inflation et au renchérissement de la taxe sur l'incinération (tonnages du bac noir), le budget pourrait augmenter dans les années à venir de plus de **700 000 Euros** supplémentaires par an et par foyer pour la collectivité, soit 65€ en moyenne par foyer ce qui serait impossible à financer pour nous tous !

Ces chiffres sont issus de l'analyse détaillée des ordures ménagères réalisée par échantillonnage sur toutes les communes de la CCPL en 2021 et 2022 (une fois au printemps et une fois à l'automne).

A VOS AVIS !!!

Vous pouvez toujours donner votre avis et contribuer au Programme de Prévention des Déchets Ménagers de la CCPL **jusqu'au 11 décembre 2024** en vous connectant sur le site internet de la CCPL www.cc-paysdelumbres.fr

JUILLET 2025 : RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE COLLECTE



avec adaptation du service sur les ordures ménagères (passage de la collecte à un passage tous les 15 jours)

1^{ER} JANVIER 2026 : MISE EN PLACE EFFECTIVE DE LA NOUVELLE TARIFICATION :



pour les habitants, intégration d'une partie incitative à la TEOM uniquement sur le bac OM et pour les professionnels gros producteurs au-delà du seuil, mise en place de la Redevance Spéciale sur les deux bacs (entreprises, collectivités et établissements publics)



Trucs et astuces d'habitants

Pour Marie-Lise de Pihem : petits gestes, grands résultats !

Qui de mieux placés que VOUS pour nous partager vos habitudes de consommation, vos conseils, vos retours d'expériences en matière de réduction et optimisation des déchets ? La CCPL collecte vos 'bons plans' pour consommer mieux, jeter moins, trier mieux, recycler, réemployer...

Marie-Lise, de Pihem, s'est lancée la première. Elle partage son quotidien, de ses habitudes en cuisine, dans ses déplacements, et nous fait part des résultats, plus qu'encourageants.

« Il faut réfléchir à comment ne pas produire de déchets de façon responsable »

« Entre le moment où nos démarches de tri, récup', gestion de déchets et aujourd'hui, il s'est écoulé une quinzaine d'années... Cela semble énorme ! Avant ça, nous avions toujours eu une démarche de récupération pour ce qui pouvait avoir une seconde vie, et n'avons jamais « gaspillé ». Mais depuis 15/20 ans, nous avons « trié » nos déchets plus sérieusement, stimulés par nos enfants. Mais le plus grand pas fut celui qui a été insufflé par le défi Zéro déchet, Zéro plastique auquel j'ai participé lors de la 2^e édition mis en place par la CCPL, nous avons pris conscience qu'il est bien plus efficace pour notre planète de ne pas produire de déchets... Nous sommes LOIN d'être des modèles dans ce domaine. Habitant en campagne, il y a des particularités qui nous limitent dans notre démarche ; mais nous avons à l'esprit cette préoccupation et faisons tout ce qui est possible pour être en accord avec nos convictions. »

Marie-Lise de Pihem, deux adultes actuellement au sein du foyer



Trier, composter...

« Le plus simple, c'est de commencer par le tri sélectif ! »

Dès leur mise en place en 2018 par la CCPL, Marie-Lise a utilisé les points d'apports volontaires pour évacuer le verre et les cartons. Elle n'a pas attendu les extensions de consigne de tri. Un geste facile !

Ensuite, elle s'est lancée dans le compostage et a pris deux poules pour réduire au maximum ses déchets alimentaires. Aujourd'hui, elle a sept poules.

« Sans révolutionner mon quotidien, je ne sors le bac noir que 6 fois par an et mon bac jaune 6 à 7 fois par an. »

Savoir s'équiper !

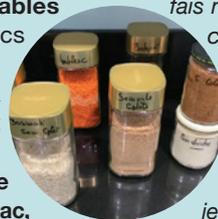
« Être équipée correctement permet de faire soi-même »

- Pas de bouteilles en plastique : Marie-Lise utilise depuis des années un appareil pour produire de l'eau gazeuse et une fontaine à charbon pour filtrer l'eau plate. Reste toutefois le problème du lait son prochain challenge...
- Son leitmotiv avant d'acheter un nouvel équipement pour la maison : réparer au maximum pour éviter le gaspillage. « Je ne remplace pas beaucoup... »
- Dans sa cuisine, avoir tout le nécessaire pour du fait maison et utiliser à 100% les fruits et légumes.

Consommer autrement...

« Avant de se poser la question d'évacuer ses déchets, il faut se pencher sur son mode de consommation... »

- **Emportez vos sacs réutilisables** en courses pour éviter les sacs plastiques, c'est la base.
- **Privilégiez les achats locaux** sur les marchés, en apportant vos propres contenants.
- **Achetez les produits de base** comme la farine et le sucre en vrac, puis stockez-les dans des bocaux réutilisables.
- **Faire soi-même** : de la cuisine aux produits ménagers ou cosmétiques, « c'est faisable et la CCPL nous accompagne à travers ses ateliers. »



• **Astuce en cuisine** : « je n'achète plus de biscuits apéro. J'ai toujours des feuilletés maison de prêts au congélateur ! Je fais mes confitures, mes pickles de courgettes... on peut utiliser à 100% les fruits et légumes comme les fanes de carottes ou de radis, ça c'est récent, je ne le faisais pas avant, c'est facile et très bon. Jamais je ne jette d'alimentaire, c'est aussi une règle de base. »

• Se passer du sopalin : remplacer par le tissu, même les mouchoirs. Des petits efforts devenus des habitudes !

Gérer ses déchets autrement

Grâce à tous ces petits gestes qu'elle applique quotidiennement en faveur du développement durable depuis quelques années déjà, Marie-Lise a constaté une réelle diminution de ses déchets. Elle n'a même plus de poubelles à l'intérieur de la maison, préférant gérer ses déchets autrement. « Si je mets ma poubelle loin de ma cuisine, je fais l'effort de produire moins de déchets... » **Son bac jaune n'est collecté que 6 à 7 fois par an**, et elle ne sort plus que **tous les deux mois son bac d'ordures ménagères**, témoignage de l'efficacité de ses efforts pour un mode de vie plus durable. Vous aussi vous pouvez agir de façon responsable !!!

Vous avez des trucs et astuces pour réduire et optimiser vos déchets ? Partagez-les à developpement-durable@ccplumbres.fr

**A VENIR
SUR NOS RÉSEAUX
SOCIAUX**

Retrouvez les témoignages de Evelyne de Zudausques et Catherine de Lumbres





Chantiers nature

Préserver la nature collectivement en toute convivialité

Dans la continuité des actions menées dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la CCPL a lancé un vaste programme de chantiers nature sur le territoire depuis quelques mois. Ils s'adressent à tout un chacun voulant participer à un projet d'implication citoyenne, dès 16 ans. Denis Lagache, des Blongios, qui anime le projet, nous en dit plus.

Un chantier nature...

La CCPL : C'est quoi ?

Denis Lagache : *C'est avant tout un travail en collectif, dans la convivialité, chacun à la mesure de ses capacités et de ses compétences, avec un animateur encadrant pour apporter la technique en toute sécurité, sans pression, chacun fait ce qu'il peut. On se retrouve autour d'un chantier nature en groupe, au bénéfice du patrimoine commun.*

CCPL : Ça consiste en quoi ?

DL : *Si l'on prend l'exemple des prés communaux de la vallée de la Hem, à Audrehem, il s'agit de préserver la qualité paysagère de son quotidien. On va travailler à la biodiversité, à préserver la faune et la flore. Un chantier nature c'est prendre soin de la nature et en plus on vient en soutien, toujours sur le même exemple d'Audrehem, à une activité pastorale. On va préserver cet espace pour que l'éleveur puisse continuer à y faire pâturer ses moutons boulonnais dans des conditions optimales, et par extension on contribue à préserver une race... Concrètement, on va faire de la coupe de jeunes arbustes comme des aubépines, pruneliers et ronces... tout sera ensuite exporté dans des zones de boisement pour une décomposition naturelle. Ces tas deviendront des refuges pour la faune et aussi de petites niches écologiques.*



La CCPL : Quels outils sont utilisés ?

DL : *Que du manuel ! Des outils d'usage courant et manuels comme la scie, le taille haie et le râteau, mais aucun outil thermique. C'est une question de transition écologique, on vient dans un espace préservé, on vient en prendre soin, autant le faire dans le respect de la nature, sans utiliser de carburant, sans faire de bruit... et c'est aussi bénéfique pour l'ambiance du groupe. Les*

participants me font toujours le même retour sur le calme, et la convivialité. C'est aussi dû à la manière dont on travaille lors de ces chantiers nature.

La CCPL : C'est chronophage ?

DL : *Ce qu'il faut se dire, c'est qu'en groupe, on ne voit pas passer le temps ! Souvent, les participants me disent, « déjà ? » quand je leur annonce la fin de la matinée ou de la journée... Seul, le temps semblerait plus long, mais sous ce format, on ne voit pas le temps passer, grâce à la dynamique de groupe.*



La CCPL : On apprend quoi par le biais de ces chantiers ?

DL : *C'est une façon de se (ré)approprier son territoire. Souvent, les sites sur lesquels on intervient ne sont pas accessibles au public, c'est une chance et on peut profiter d'un environnement unique. On repart avec des techniques. Ces chantiers nature sont l'occasion de découvrir ou redécouvrir des techniques de gestion reproductibles dans son jardin.*

Vous aussi vous souhaitez participer à cette dynamique et intégrer un groupe ? Les prochains chantiers nature de la CCPL auront lieu avec les Blongios le samedi 30 novembre à Journy ; le samedi 7 décembre à Audrehem et le samedi 14 décembre à Esquerdes. Informations et inscriptions au 03 21 93 45 46 ou infotourisme@ccplumbres.fr

Les prochains ateliers

A noter, les prochains ateliers Développement Durable proposés par la CCPL :

Samedi 7 décembre 2024 : Samedi du compostage à la Maison des Services, à Lumbres à 9h30 et 11h

Jeudi 12 décembre 2024 : Jeudi du Développement Durable à La Boutique Singulière, à Lumbres. Atelier Création décoration de Noël.

Ces 2 ateliers sont sur inscription au 03 21 12 57 24 ou developpement-durable@ccplumbres.fr





Accueil de public en situation de handicap

« Toutes les conditions sont réunies »

En dehors des créneaux d'ouverture au public, l'Aa Piscine reçoit les clubs, les scolaires, mais aussi du public en situation de handicap. Un accueil inclusif, avec un environnement adapté, profitable et bénéfique à tous. De fait, un partenariat historique s'est noué avec l'Institut médicoéducatif de Longuenesse. On vous explique pourquoi.

Certains publics spécifiques ont parfois du mal à trouver des équipements adaptés pour les accueillir... C'est le cas des personnes porteuses de handicap mental de l'IME de Longuenesse. Depuis plus de 20 ans, l'établissement fréquente l'Aa Piscine. Il se rendait d'abord à la piscine de Lumbres, avant de poursuivre ses activités au nouveau centre aquatique que l'on connaît aujourd'hui. Ouvert à tous et surtout accessible à tous, « sans aucun problème » atteste Cédric Plancke, éducateur à l'IME de Longuenesse ainsi que sur le dispositif EMAUTIS. D'ailleurs, en juin dernier, il a pu y organiser Les Jeux de la Vie Active à l'Aa Piscine, « c'est très compliqué d'avoir des piscines pour des manifestations comme celle-là, et la CCPL a accepté sans problème pour le plus grand plaisir de 60 jeunes qui ont passé un super moment dans un lieu adapté. »



L'éducateur n'a toujours connu que la piscine du Pays de Lumbres depuis 18 ans qu'il travaille au sein de l'IME : « On vient ici car c'est accessible à notre public qui présente des troubles cognitifs ». Un public spécifique, qui demande **un encadrement et un accueil adapté**. « On est toujours super bien accueilli, c'est toujours bienveillant, sans faire de différence que ce soit un accueil de scolaire un celui de notre établissement, le personnel est sensibilisé, il connaît les enfants par leur prénom et inversement. Tout cela contribue à instaurer de bonnes dispositions pour nos jeunes. » En parallèle, **l'Aa Piscine est également à même d'accueillir les personnes à mobilité réduite**, Cédric Plancke a déjà eu l'occasion d'y être confronté sans que cela ne pose problème : « l'an dernier, un jeune nécessitait un accès PMR, et ici on peut faire la mise au bain avec un siège adapté, c'était pratique. Jamais ce jeune n'avait pu dans ses scolarités précédentes descendre à l'eau, il était émerveillé. »

Autre point apprécié de l'Institut médicoéducatif, **l'accès aux vestiaires**. Des cabines individuelles et spacieuses. « L'équipe met tout en œuvre pour que ça se passe bien, pour mettre les gens à l'aise, et ça fait la différence », ajoute Cédric Plancke. En effet, dans le cadre de l'accueil de ce public en particulier, qui requiert un éducateur pour un enfant, se rendre dans un vestiaire collectif peut s'avérer compliqué, « les enfants pourraient vite être en difficulté... or ici on nous offre la possibilité d'être isolés. »

L'IME de Longuenesse fréquente l'Aa Piscine tout au long de l'année, trois jours par semaine, avec ses jeunes âgés de 6 à 16 ans. « On a un créneau dédié à l'année, c'est très appréciable car nos jeunes ont besoin de régularité dans leur pratique de la natation et de stabilité dans leurs activités », poursuit l'éducateur, « ça permet de les mettre en confiance ». On l'aura compris, à l'Aa Piscine, « toutes les conditions sont réunies ».



Prenez date !

- **Aquagym de Noël** : soyez au rendez-vous pour l'Aqua Noël du mardi 3 décembre ! L'équipe de l'Aa Piscine vous prépare encore un super moment thématique pour vous mettre dans l'ambiance des fêtes.
- **Compétition** : l'Aa Piscine sera fermée au public le dimanche 8 décembre 2024 pour cause de compétition de plongée.
- **Fermeture technique** : votre centre aquatique sera fermé temporairement pour son entretien annuel à compter du lundi 16 décembre 2024. Réouverture le jeudi 02 janvier 2025.



Réseau PLUME

Première brocante aux livres, premier succès !



Les 12 médiathèques de la CCPL comptent 66.000 ouvrages en tous genres. Et depuis la mise en réseau, en 2012, les rayonnages nécessitaient de faire un peu de place pour les nouveautés. PLUME organisait sa première brocante aux livres le 28 septembre dernier à la Maison du Papier, à Esquerdes. Toutes les médiathèques étaient mobilisées. Le public au rendez-vous avec 400 visiteurs sur la journée. Nous sommes allés à votre rencontre pour savoir ce que vous en avez pensé...

Les amateurs de bouquins en tous genres ont fait la queue dès l'ouverture, chacun savait ce qu'il venait chercher. « *Des romans terroir* » pour Fabienne, qui a vu passer l'annonce de la brocante aux livres dans la presse. Et à en croire ses bras bien remplis, elle a trouvé bonheur... André, lui, recherchait des romans pour sa compagne, « *elle lit beaucoup, et à ce prix-là, je peux lui faire plaisir !* » Il repartira les bras chargés lui aussi.

Les yeux pétillants du jeune Ilan en disaient long, il avait trouvé un documentaire sur la Formule 1, sa passion. « *C'est une très bonne idée cette brocante* », souligne sa maman, qui elle aussi a dégotté quelques livres à son goût, « *des histoires vraies comme je les aime* ». Des enseignantes avaient également fait le déplacement pour remplir les rayonnages de leurs classes. C'est le cas de Dominique, de Zudaques. Directrice de l'école de Wavrans-sur-l'Aa, elle a trouvé des livres jeunesse et des documentaires pour ses élèves et pour ses filles. « *Je connais bien le Réseau PLUME pour le fréquenter régulièrement, j'emprunte aussi des malles de livres pour l'école,*



et bénéficie d'animations du Réseau, c'est vraiment très appréciable d'avoir accès de cette façon à la culture sur notre territoire ». Ce que confirme Perrine, de Remilly-Wirquin, enseignante également et repartie avec des romans pour ses élèves. Elle connaît aussi le Réseau pour le fréquenter régulièrement, « *la gratuité de l'adhésion est un plus* ».

Premier test réussi. La brocante aux livres a trouvé preneurs ! Grâce aux ventes de ce jour-là, **chaque médiathèque pourra réinvestir dans des nouveautés** qui trouveront leurs places dans les rayonnages en 2025.

Festival d'Art Singulier De retour avec 6 artistes

Après 5 ans d'absence, il a fait son retour... Le Festival d'Art Singulier, FAS#2024 a pris ses marques en Pays de Lumbres pendant une semaine en octobre avec six artistes, Lasco, Mad sur la toile, Petro, Dis Petite, Jeff et Whoz!

Ils ont exposé à la Maison des services de la CCPL, dans les médiathèques du Réseau PLUME mais aussi à La Boutique Singulière de Lumbres, leur quartier général pour échanger avec le public, animer des ateliers, proposer des performances...

En parallèle, ils se sont rendus dans 33 écoles pour faire participer les enfants. Chez les CE2 - CM1 de Madame Dupont à Dohem, Petro, artiste Graffeur et Street Art est allé partager son expérience avec les élèves au cours d'un atelier d'encollage. « *En milieu rural, l'accès à la culture est plus difficile et avoir ce genre d'intervention dans nos écoles est une belle opportunité pour nos élèves.*



« *Ces actions culturelles doivent venir de l'école...* », explique l'enseignante. Après avoir dessiné le personnage, l'animation, l'objet ou le motif de son choix, chaque enfant est allé l'encoller dans la cour de récré. Une chaussure pour Axel, une chauve-souris pour Emma, un tyrannosaure pour Louis, une citrouille pour Jade... **Le FAS#2024 aura ainsi laissé sa trace à travers le territoire,** aussi bien dans nos espaces que dans les esprits.



Nouvel espace usagers

Du matériel à disposition de tous

Pour répondre de la meilleure des façons aux usagers, les conseillères France services Pays de Lumbres sont présentes pour informer, orienter et accompagner dans les démarches administratives. Au-delà de l'accueil, du matériel est mis à disposition des habitants : ordinateur, imprimante, matériel de visioconférence...

Odile et Yves Cuvillier, de Remilly-Wirquin, sont des utilisateurs fréquents de l'alcôve qui a trouvé sa place dans le hall de l'accueil du France services Pays de Lumbres. Sous ce petit dôme de bois, fabriqué en local et sur-mesure par la société Créobois de Leulinghem, deux banquettes permettent de s'installer au calme et en toute intimité. En face, un coin bureau avec un ordinateur relié à internet, la possibilité d'imprimer sur place et de se faire aider par les agents d'accueil France services. L'alcôve est libre d'accès aux jours et horaires d'ouverture de la CCPL, sans rendez-vous.

« Depuis les inondations, on vient souvent à l'accueil de la CCPL pour nos démarches, refaire nos papiers d'identité... et comme on a tout perdu, on se sert de l'ordinateur qui est mis à notre disposition, afin d'effectuer nos démarches administratives en ligne, accompagnés par les personnes de l'accueil, on peut même imprimer. On a accès à l'ordinateur facilement, on se sent à l'abri des regards, et on peut même se faire aider, c'est vraiment très bien, heureusement qu'on a ça. On va maintenant s'inscrire aux ateliers numériques, on a découvert ce service en venant ici. C'est très pratique de pouvoir tout faire à proximité de chez soi. En plus, moi qui me déplace en béquilles, c'est plus simple. On a de la chance de pouvoir venir ici effectuer tout ça, c'est une facilité énorme », explique le couple.



Ce nouvel espace est accessible

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h –
sauf le mercredi jusque 18h ;
ouvert les 1^{ers} et 3^{emes} samedis de chaque mois de 9h à 12h.

Adresse : 1, chemin du Pressart – 62380 Lumbres.

Tél : 03 21 12 94 94. Mail : accueil@ccplumbres.fr



Ateliers numériques

Pour se familiariser, en petit groupe ou en individuel

La CCPL vous propose gratuitement, tout au long de l'année, un accompagnement pour se familiariser avec le numérique à travers des ateliers collectifs ainsi que des créneaux individuels animés par une conseillère numérique.

Ateliers collectifs en petits groupes de 5 personnes :

• **Découvrir Internet (rechercher de façon efficace) :**

Lundi 2 décembre 2024, de 9h30 à 11h30

• **Découverte de la souris et du Clavier :**

Vendredi 13 décembre 2024, de 9h30 à 11h

• **Inscription/Entraînement PIX :**

Mardi 10 décembre 2024, entre 14h et 17h sur RDV

• **Découverte d'une application de conception de livre photo :**

Lundi 16 décembre 2024, de 9h30 à 11h30

Ateliers sur rendez-vous individuel du lundi au vendredi, pour un créneau de 45 min :

Création de son identité numérique La Poste ; Création/Découverte de son compte Facebook ; Création et utilisation d'une adresse e-mail ; Découvrir et installer Family Link Google (contrôle parental) ; Découvrir et installer Pronote ou l'ENT ; Création/ Découverte de son compte AMELI ; Création/ Découverte de son compte Doctolib ; Création/ Découverte de son compte Pinterest (partage d'idées) ; Apprendre à utiliser son téléphone ; Apprendre à utiliser sa tablette ; Apprendre à utiliser son ordinateur ; Création/Découverte de « Mon espace santé » ; Découverte de son espace France Travail.

Les ateliers numériques sont actualisés régulièrement sur le site internet de la CCPL, cc-paysdelumbres.fr espace « Réservation en ligne » (page « Votre Conseillère Numérique »).

N'hésitez pas à vous inscrire directement sur internet.

FRANCE SERVICES

Des portes ouvertes pour découvrir les services de proximité

La 4^e édition des journées portes ouvertes nationales de France services se déroulait du 7 au 19 octobre 2024. La CCPL participait pour la 2^e année consécutive. Le France services Pays de Lumbres avait élaboré un programme spécifique avec 11 dates qui ont rassemblé plus de 220 participants, sur place au France services de la CCPL mais aussi à l'extérieur, afin de toucher largement usagers et habitants du territoire et aller à leur rencontre. Les conseillères France services se sont déplacées en divers lieux du territoire comme au centre aquatique intercommunal l'Aa Piscine, à la Maison de Santé Pluridisciplinaire ou encore sur les marchés de Lumbres et de Pihem... Chaque jour elles étaient présentes pour informer, orienter, accompagner les usagers dans leurs démarches. Des ateliers numériques étaient aussi proposés. N'hésitez pas à venir pousser les portes du France services Pays de Lumbres pour vos démarches, les conseillères vous renseignent et vous accompagnent ! Infos et renseignements au 03 21 12 94 94 ou par mail : accueil@ccplumbres.fr



JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

Des souvenirs plein la tête !

Labellisée Terre de Jeux, la CCPL vous a proposé durant tout l'été de (re)chausser les baskets à travers différents défis sportifs au centre aquatique intercommunal L'Aa Piscine et sur la Station de sport Grandeur Nature. À la clé : des places pour assister à des épreuves des JO : du basket à Lille, des sports urbains pour les jeunes de la colo ados à Paris, du handball à Lille, des épreuves paralympiques à Paris... Au total, 60 places ont été offertes par la CCPL et L'Aa Piscine. Et elles ont fait des heureux ! Angélique a passé « *une superbe journée ! Il y avait une ambiance de folie ! Ma fille et moi-même avons tellement aimé, que nous sommes restées pour le match France-Canada, un moment unique !* » Pour Clémence « *c'était vraiment génial ! Se promener dans le village olympique et voir le match en direct avec une ambiance au top dans le stade ! Un grand merci pour ce super jeu !* » Bravo à toutes et tous pour votre participation. Les JO sont peut-être terminés, mais n'hésitez pas à continuer à vous faire plaisir et à vous dépenser sur la Station de sport Grandeur nature du Pays de Lumbres ! **Les parcours sont en ligne sur le site paysdelumbres.com - rubrique sports de nature**



PORTRAITS DE VILLAGES



Clap de fin...

Ils s'appellent Gérard, Didier, René... Leurs points communs ? Ils sont nés ici. Ils ont vécu tant de choses en Pays de Lumbres. Le territoire les a vus grandir. Puis fonder une famille. S'épanouir à travers leurs activités respectives.

Ils ont des anecdotes, des souvenirs plein la tête. Et ont bien voulu les partager le temps d'une discussion face caméra. Autant de témoignages fixés à travers les Portraits de Villages. Le projet, qui a débuté en 2021, porte sur la réalisation de films à destination des 36 communes du Pays de Lumbres (1 film par commune). Un projet imaginé et porté par la Communauté de Communes et cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales. La dernière projection publique a eu lieu le 13 septembre dernier à Lumbres. Il s'agissait des Portraits des communes d'Esquerdes, Haut-Loquin, Leulinghem, Lumbres, Quercamps, Rebergues et Vaudringhem. Nous allons prochainement continuer à les faire vivre en vous les partageant via les Réseaux sociaux et au travers de projections qui seront proposées aux écoles. Pour que la mémoire de nos villages continue à se transmettre...

COLONIE DU CIAS DU PAYS DE LUMBRES

La Bretagne a gagné le cœur des ados

Les 47 jeunes du territoire partis en colo en juillet dernier et issus de 23 communes différentes du Pays de Lumbres se souviendront longtemps de leur séjour de Port Blanc à Penvenan, dans les Côtes d'Armor, en Bretagne. De leurs dires, ils se sont « éclatés » ! Ils sont revenus des souvenirs plein la tête, ont fait de belles rencontres, découvert un site unique et des paysages à couper le souffle, participé à un tas d'activités comme le catamaran, paddle géant, canoë kayak, pêche... le tout dans une super ambiance ! Il faut dire que la Communauté de Communes du Pays de Lumbres avait mis en place une journée de cohésion en juin pour faire connaissance en amont, et le groupe a très bien pris. Au final, on ne retiendra que du positif pour cette deuxième édition et ça fait plaisir ! Une action organisée par le Centre Intercommunal d'Action social en partenariat avec la CAF qui sera reconduite à l'été 2025, direction la montagne ?! A suivre ! Les infos concernant la prochaine colonie de vacances parviendront aux familles concernées au printemps 2025.



MOBILITÉ

Un nouveau tuto en ligne !

La CCPL vous propose un nouveau tuto mobilité consacré à ses liaisons douces : comment les emprunter, comment cohabiter entre véhicules motorisés et deux-roues ? Que signifient les marquages au sol et les panneaux de signalétique... Cette nouvelle vidéo vous apporte un éclairage sur les liaisons douces et les chaudiours. Elle complète les tutos consacrés aux stations de mobilité : modes d'emploi en vidéo pour savoir comment emprunter une voiture ou un vélo... Tous les services mobilités de la CCPL sont repris dans le Guide de la Mobilité disponible auprès de nos services et consultables en ligne sur notre site cc-paysdelumbres.fr / rubrique Kiosque (en descendant sur la page d'accueil du site). Retrouvez également l'ensemble des TUTOS MOBILITE de la CCPL sur la chaîne YouTube « Pays de Lumbres ». Se déplacer autrement, c'est possible en Pays de Lumbres !



